



Fondation du Crédit Agricole "Pays de France"

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Fondation du Crédit Agricole "Pays de France"

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration de la Fondation du Crédit Agricole "Pays de France",

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation du Crédit Agricole "Pays de France" relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose les changements de méthode comptable résultant de l'application de nouveaux règlements ANC.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau de la fondation et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de la fondation.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 12 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Signed by:


Frank Astoux

NOS ETATS FINANCIERS



COMPTE DE RESULTAT



Fondation Crédit Agricole
Pays de France

COMPTE DE RÉSULTAT
Au 31 décembre 2025

	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	696 500 €	768 500 €
Cotisations	900 000	900 000
Quote-parts de générosités reçues	- 203 500	- 131 500
CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 199 837 €	1 195 766 €
AUTRES CHARGES EXTERNES	335 437 €	342 266 €
Achats non stockés de matières et fournitures	144	-
Achats de marchandises	-	5 831
Services Extérieurs	1 045	-
Personnels détachés	203 099	199 927
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	76 252	56 969
Communication (publications, événements,...)	28 674	43 710
Déplacements missions et réception	17 683	17 765
Frais postaux et de télécommunications	17	-
Services bancaires et assimilés	-	-
Autres charges	8 524	18 064
FINANCEMENT DE PROGRAMMES	864 400 €	853 500 €
Aides financières octroyées	1 067 900	985 000
Quote-parts de générosités reversés	- 203 500	- 131 500
IMPÔTS ET TAXES	0 €	0 €
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-503 337 €	-427 266 €
PRODUITS FINANCIERS (III)	537 412 €	762 116 €
Autres produits financiers	537 412	542 272
Produits exceptionnels	-	219 844
CHARGES FINANCIERES (IV)	0 €	219 845 €
Charges exceptionnelles	-	219 845
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	537 412 €	542 271 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	0 €	0 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	0 €	0 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0 €	0 €
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	34 074 €	115 005 €

BILAN



BILAN
Au 31 décembre 2021

[illegible]

TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)		17 668 448 €	17 907 770 €
--	--	---------------------	---------------------

ANNEXE

Le total du bilan est de 17.668.448 € et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagent un résultat positif de 34.074 euros.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels :

Règles et méthodes comptables

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

REGLES ET METHODES COMPTABLES

La Fondation Crédit Agricole Pays de France – siège : 48 rue La Boétie 75008 Paris est une Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 5 décembre 1983.

L'équipe de la Fondation est composée d'un Délégué Général et d'un chargé de projets mécénat et communication.

Dans le cadre de sa mission, la Fondation accompagne des projets d'intérêt général avec les Caisses régionales et 9 filiales de Crédit Agricole et leurs structures de mécénat, sur le mode du co-financement de projet. Le maillage territorial constitué par ces 39 Caisses régionales et leurs 2 383 Caisses locales permet à la Fondation de bénéficier d'un puissant réseau de correspondants sur le terrain. Cet ancrage local fait de la Fondation un partenaire privilégié des collectivités territoriales, des associations locales, et des établissements culturels qui se mobilisent au quotidien pour faire vivre le patrimoine.

La Fondation du Crédit Agricole Pays de France, s'engage avec les Caisses régionales, les filiales et leurs entités de mécénat auprès des collectivités locales, des associations d'intérêt général et de tous ceux qui pensent que préserver, restaurer et mettre en valeur un monument, un site naturel, un lieu de mémoire, un métier contribue à la vitalité du tissu économique et social.

La Fondation agit à partir des initiatives de ceux qui localement, au quotidien, se mobilisent pour préserver et faire vivre leur patrimoine, bâti ou non, classé ou non. Le principe est de soutenir un projet porté par une communauté humaine, qui apportera un supplément d'activité économique et culturelle aux habitants et constituera une source d'attractivité pour les territoires.

Aucun événement important ou ayant une incidence significative sur les comptes n'est survenu au cours de l'exercice.

Principes et méthodes comptables :

Les comptes annuels sont établis conformément aux règlements ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC n°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 et appliqué, pour la première fois, à cet exercice, et au règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n°2023-03 modifiant divers règlements en coordination avec le règlement ANC n°2022-06.

L'application de ces nouveaux règlements constitue des changements de méthode comptable sans incidence significative sur les états financiers au 31 décembre 2025.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et regroupements ont été opérés dans la colonne comparative 31 décembre 2024 entre des lignes du bilan et du compte de résultat pour respecter le nouveau format des états financiers. Ainsi, dans la colonne comparative :

- la ligne Charges constatées d'avance figure désormais dans la rubrique Créances
- la ligne Produits constatés d'avance figure désormais dans la rubrique Dettes

Historiquement, la comptabilisation des subventions était réalisée sur la base des encaissements et des décaissements. En effet, les subventions étaient enregistrées en comptabilité sur la base des versements réalisés. Les engagements dus non versés étaient enregistrés en hors-bilan.

Afin de respecter le règlement ANC 2018-06 entré en vigueur au 1^{er} janvier 2020 et afin d'avoir une meilleure lecture des états financiers, la Fondation a décidé de modifier la présentation des subventions à compter de 2020. Ce changement constituait en 2020 un changement de méthode comptable.

Ainsi, les subventions 2021 et 2022 comptabilisées correspondent aux subventions accordées en 2021 et en 2022, et non plus aux subventions versées au cours de l'année comme cela était le cas dans les présentations des comptes précédant celle de 2020.

A la date d'arrêté des comptes nous n'avons pas connaissance d'incertitudes remettant en cause la poursuite de l'activité de la Fondation Pays de France.

L'évaluation des éléments de l'actif (valeurs mobilières de placement et immobilisations) a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

1. Fonds Propres

Variation des Fonds propres	A l'ouverture	Affectation de résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture	Variation	%
Apport sans droit de reprise	5 622 452				5 622 452	0	0%
Réserves	233 666				233 666	0	0%
Dotation Consomptible	8 000 000				8 000 000	0	0%
Report à nouveau	2 268 336	115 005			2 383 342	115 005	5%
Résultat de l'exercice	115 005	-115 005	34 074	0	34 074	-80 931	-70%
Total	16 239 460 €	0 €	34 074 €	0 €	16 273 534 €	34 074 €	0,21%

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 3 juin 2025, le résultat de l'exercice 2024, qui dégagait un bénéfice de 115.005 €, a été affecté au compte report à nouveau.

2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent aux placements constituant la dotation statutaire.

Dans ce contexte, les immobilisations financières sont des placements ayant vocation à être détenus à long terme et le cas échéant jusqu'à leur échéance. Lorsqu'une cotation existe, elle est utilisée pour identifier un indice de perte de valeur et établir un éventuel provisionnement lorsque ces pertes de valeurs sont durables.

3. Valeurs mobilières de placement

Les VMP ont été comptabilisées au prix pour lequel elles ont été acquises, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. La méthode FIFO a été retenue en cas de sortie de VMP.

Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à la valeur de marché en date d'arrêt. Elles sont, le cas échéant dépréciées pour tenir compte de la valeur à la clôture de l'exercice.

4. Honoraires

Les honoraires commissaires aux comptes ERNST & YOUNG liés à la certification des comptes 2025 sont de 5 395,20 € TTC.

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes		
	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	5 395.20 €	
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)		
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité		
Total	5 395.20 €	

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

5. Subventions

Depuis le 01/01/2024, les quotes-parts de co-financement des entités sont versées directement aux porteurs de projets et ne passent plus par la Fondation. En conséquence, les ressources de la Fondation sur 2025 ne comprennent plus de facturation de quotes-parts des entités. Parallèlement, les financements de programmes ne sont plus impactés par les quotes-parts des entités.

Les subventions accordées en 2025 par la Fondation s'élèvent à 1.167.900 € (part Fondation), comprenant les projets en co-financement (731.100 €) et les appels à projets inclus (436.800 €). Cependant, 6 quotes-parts de la Fondation, concernant des projets antérieurs à 2025, ont été annulées pour un montant de 100.000€³. Au total, le montant des financements accordés par la Fondation s'élève à 1.067.900€ sur 2025.

Par ailleurs, un montant de 203.500 €⁴ a été régularisé dans les comptes 2025 au titre des exercices antérieurs, en raison d'annulations de quotes-parts de co-financement d'entités.

Dans le cadre du Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole, les instances du Groupe ont décidé en 2021 de soutenir durablement l'action de la Fondation Reconnue d'Utilité Publique Crédit Agricole Pays de France.

³ 6 quotes-parts de la Fondation, concernant des projets antérieurs à 2025, ont été annulées (14/1379, 19/1641, 19/1643, 20/1698, 21/1712, 21/1751) pour un montant de 100 K€.

⁴ 13 quotes-parts de co-financement d'entités du Groupe ont été annulées pour un montant total de 204 K€, dont 80K€ concernant 5 projets annulés (14/1379, 19/1641, 19/1643, 20/1698, 21/1712) et 124 K€ concernant 8 quotes-parts d'entités versées directement aux porteurs de projets sans passer par la Fondation (20/1678, 21/1715, 21/1725, 22/1765, 23/1805, 23/1842, 23/1848, 23/1852).

Ce soutien se matérialise par un programme pluriannuel de subventions, partagées à 50 % entre les Caisses régionales et à 50 % entre les principales filiales de Crédit Agricole SA. Ce programme a débuté en 2021 avec une première contribution de 1,5 M €. Cette contribution sera reconduite, sur la période de 2022 à 2026, à hauteur de 900 K€ par an, selon la même répartition que la contribution de 2021. Il est prévu d'anticiper dès 2026 la fin de ladite convention afin d'en créer une nouvelle.

6. Engagement hors bilan

Il n'existe plus d'engagements hors bilan au 31 décembre 2025, comme expliqué ci-dessus compte tenu du changement de méthode comptable effectué en 2020.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A la date d'arrêté des comptes, nous n'avons pas connaissance d'événements ayant une incidence significative sur les comptes de la Fondation.

2025				
	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions ou mises hors service	Valeur brute en fin d'exercice
▶ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €	- €	- €
Frais d'établissement, de recherche et de développement	-	-	-	-
▶ IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €	- €	- €	- €
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Réhabilitation immeuble	-	-	-	-
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements et aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
▶ IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	14 016 392 €	15 337 €	16 392 €	14 015 337 €
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Créances rattachées aux participations	-	-	-	-
Autres créances immobilisées – Créances diverses	14 000 000,00	-	-	14 000 000,00
Autres créances immobilisées – intérêts courus	16 391,68	15 337,48	16 391,68	15 337,48
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	14 016 392 €	15 337 €	16 392 €	14 015 337 €

2025				
SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
	Amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montants des amortissements en fin d'exercice
► IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	- €	- €	- €	- €
Frais d'établissement de recherche et de développement	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Réhabilitation immeuble	-	-	-	-
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements et aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-

VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
► IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	- €	- €	- €
Frais d'établissement de recherche et de développement	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-
Terrains	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-
Réhabilitation immeuble	-	-	-
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-
Installations générales, agencements et aménagements divers	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	
Dotations	Reprises

► IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	- €	- €
Frais d'établissement de recherche et de développement	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
	Sans objet	
Terrains		
Constructions sur sol propre		
Constructions sur sol d'autrui		
Installations générales, agencements et installations techniques, matériel et outillage industriels		
Installations générales, agencements et aménagements divers		
Matériel de transport		
Matériel de bureau et informatique, mobilier		
Emballages récupérables et divers		

2025

MONTANT DES CHARGES A PAYER ET DES AVOIRS A ETABLIR <i>inclus dans les postes suivants du bilan</i>	31 154 €
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Emprunts et dettes financières diverses	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 154
Dettes fiscales	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Autres dettes	-

2025

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR et DES AVOIRS A RECEVOIR <i>inclus dans les postes suivants du bilan</i>	302
Créances clients	-
Créances fiscales	-
Créances sociales	-
Autres créances	302

2025

MONTANT DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	- €
Produits constatés d'avance	
MONTANT DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	91 €
Charges d'exploitation	91

2025				
	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
► PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	- €	- €	- €	- €
Provisions pour investissement				-
Provisions pour hausse des prix				-
Provisions pour fluctuation des cours				-
Amortissements dérogatoires				-
Autres provisions réglementées				-
► PROVISIONS	- €	- €	- €	- €
Provisions pour litiges				-
Provisions pour garanties données aux clients				-
Provisions pour pertes sur marché à terme				-
Provisions pour amendes et pénalités				-
Provisions pour pertes de change				-
Provisions pour pensions et obligations similaires				-
Provisions pour impôts				-
Provisions pour renouvellement des immo		Sans objet		-
Provisions pour grosses réparations				-
Provisions pour charges fiscales et sociales sur congés à payer				-
Autres provisions pour risques et charges				-
► DÉPRÉCIATIONS	- €	- €	- €	- €
Des immobilisations incorporelles				-
Des immobilisations corporelles				-
Des titres mis en équivalence				-
Des titres de participations				-
Des autres immobilisations financières				-
Des stocks et en cours				-
Des comptes clients				-
Autres dépréciations				-
TOTAL GÉNÉRAL	- €	- €	- €	- €

2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
▶ ÉTAT DES CRÉANCES	14 191 230 €	191 230 €	14 000 000 €
De l'actif immobilisé	14 015 337,48	15 337,48	14 000 000,00
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) et (2)			
Autres créances immobilisées – Créances diverses	14 000 000	-	14 000 000
Autres créances immobilisées – intérêts courus	15 337	15 337	-
De l'actif circulant	175 802	175 802	-
Clients et comptes rattachés	175 500	175 500	-
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Créances représentatives des titres prêtés	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Organismes sociaux	-	-	-
État - Impôt sur les bénéfices	-	-	-
État - TVA	-	-	-
État - Autres impôts et versements assimilés	-	-	-
Groupe et associés (2)	-	-	-
Autres créances	302	302	-
Charges constatées d'avance	91	91	-
Charges constatées d'avance	91	91	-
RENVOIS			
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés			

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
▶ ÉTAT DES DETTES	1 313 170 €	1 313 170 €	- €	- €
Emprunts obligataires convertibles (1)	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières diverses (1) et (2)	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Organismes sociaux	-	-	-	-
État - Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-
État - TVA	-	-	-	-
État - Autres impôts et versements assimilés	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Groupe et associés (2)	-	-	-	-
Autres dettes - Programmes	1 313 100	1 313 100	-	-
Autres dettes	70	70	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
RENVOIS				
(1) Emprunts souscrits au cours de l'exercice				
(1) Emprunts remboursés au cours de l'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques				

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISEES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC AU 31/12/2025

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON					
1 - MISSIONS SOCIALES	864 400	-	1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	-	-
1.1. Réalisées en France	-	-	1.1. Dons et legs collectés	-	-
- Actions réalisées directement	864 400	-	- Dons manuels non affectés	-	-
- Versement à d'autres organismes agissant en France	-	-	- Dons manuels affectés	-	-
			- Legs et autres libéralités non affectés	-	-
			- Legs et autres libéralités affectés	-	-
1.2. Réalisées à l'étranger	-	-	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	-	-
- Actions réalisées directement	-	-			
- Versement à d'autres organismes agissant en France	-	-	2 - AUTRES FONDS PRIVES	696 500	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-	-	3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	-	-	4 - AUTRES PRODUITS	537 412	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	-	-			
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	-	-			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	335 437	-			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	1 198 837	-	I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	1 233 912	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	-	-	II - REPRISES DES PROVISIONS	-	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	-	-	III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES		
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	34 074	-	IV - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GENERAL	1 233 912	-	VI - TOTAL GENERAL	1 233 912	-
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		-			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du		-			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		-	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		-
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE					
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolet		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total			Total		